

publié sur le site internet de la  
collectivité le 26/05/2023

RF  
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/05/2023  
ARDECHE 007-200072007-DE\_2023\_45-DE

-----  
Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

### Séance du jeudi 25 mai 2023

**Membres  
en exercice : 37**

Date de la convocation : 19/05/2023

**Présents : 25**

Le jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants : 31**

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUMER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL  
**Représentés :** Geneviève DUNY par Dominique TRIN, Martine IMBERT par Jacques GENEST, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Sébastien PRADIER par Franck MEJEAN, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Bernard JACQUEMIN  
**Absents :** Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Georges LLUIS, Thierry MAILLET, Patrick OSTORERO  
**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

### DE\_2023\_45 - Objet Désignation du représentant intercommunal au sein du CAUE de l'Ardèche

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du CAUE de l'Ardèche en vigueur,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-01 en date du 25 janvier 2023 portant adhésion au CAUE de l'Ardèche,*

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche adhère au CAUE de l'Ardèche et qu'à ce titre le Président est convié, par défaut, aux assemblées générales.

Monsieur le Président propose de désigner un représentant pour assister aux instances du CAUE de l'Ardèche ;

Candidat représentant titulaire
Sébastien Pradier

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner** monsieur Sébastien Pradier en tant que représentant pour siéger au sein des instances du CAUE de l'Ardèche.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 mai 2023,  
Le Président, Jacques GENEST

